

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

non-enseignants
Question écrite n° 55251

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des préparateurs de l'éducation nationale. Au cours des dernières années ces personnels ont dû s'adapter à l'activité pédagogique des enseignants, marquée en particulier par l'arrivée de nouveaux programmes et l'apparition de l'informatique. Cet effort d'adaptation a lui-même été accompagné du relèvement du niveau de recrutement. Cette évolution rend aujourd'hui nécessaire la mise en place d'un nouveau statut. Il lui demande de bien vouloir se pencher sur la situation de ces personnels et s'il entend ouvrir des négociations comme le souhaitent leurs organisations syndicales.

Texte de la réponse

Il existe trois corps de personnels techniques de laboratoire des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale : il s'agit des agents techniques de laboratoire (dont les grades sont rémunérés en échelles 2 et 3), des aides de laboratoire (échelles 3 et 4) et des aides techniques de laboratoire (échelle 5 et nouvel espace indiciaire technique). Si le corps des aides techniques fait l'objet d'un recrutement et d'une gestion par spécialité, les deux autres corps sont polyvalents, et leurs membres accomplissent des tâches assez voisines. Aussi, le corps des agents techniques de laboratoire est-il mis depuis 1997 en extinction de fait, aucun recrutement n'ayant été effectué dans ce corps et les emplois vacants étant systématiquement transformés en vue d'adapter la structure des emplois aux besoins des établissements. Ainsi, la loi de finances pour 2005 prévoit la transformation de 50 emplois d'agents techniques de laboratoire en 40 emplois d'aides de laboratoire (échelle 3), 7 emplois d'aides techniques de laboratoire (échelle 5) et 3 emplois de techniciens de laboratoire (catégorie B). S'agissant du corps des aides techniques de laboratoire, les aides techniques principaux représenteront, en 2005, 23,8 % de l'effectif du corps, chiffre qui excède d'ores et déjà le pyramidage statutaire fixé à 20 %. Pour ce qui concerne le corps des aides de laboratoire, 92 possibilités d'avancement au grade d'aide principal sont offertes en 2005.

Données clés

Auteur : M. Jean-Paul Dupré

Circonscription: Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 55251

Rubrique: Enseignement secondaire: personnel

Ministère interrogé : éducation nationale Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 466 **Réponse publiée le :** 1er mars 2005, page 2207